POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Président

N° 6098 / PR

Papeete, le 03 SEPT 2025

CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

08 SEP. 2025
2025-238
COURRIER ARRIVÉE

à

Monsieur le Président de la Chambre territoriale des comptes de Polynésie française

Objet : Réponse aux observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion depuis 2020.

Réf. : Votre courrier n° 2025-249 du 6 août 2025.

Monsieur le Président,

Par courrier rappelé en référence, vous me transmettez, pour réponse éventuelle, le rapport d'observations définitives établi par votre juridiction sur le contrôle des comptes et la gestion de la collectivité de la Polynésie française en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion depuis 2020.

L'examen de ce rapport appelle de ma part les observations suivantes.

La Chambre entend enrichir le projet de création d'un observatoire de l'action sociale et médico-sociale en recommandant la mise en place d'un dispositif d'observation et d'évaluation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dans le but d'identifier les personnes échappant aux statistiques officielles et aux politiques publiques, ou qui sont marginalisées au point de devenir imperceptibles.

A cet égard, il m'importe de souligner que c'est une préoccupation qui, bien qu'elle n'apparaisse pas en tant que tel dans la rédaction du schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025-2030, intègre totalement cet aspect, d'autant que le plan de dignité humaine porté par le Ministère chargé des solidarités s'est appuyé, dans sa conception, sur de tristes constats réalisés dès notre arrivée aux affaires, quant à la situation des personnes les plus éloignées du système.

Il me semble ainsi opportun de porter à votre connaissance que ce projet, qui est encore en phase de maturation, retient toute l'attention de mon Gouvernement et fera l'objet de travaux en vue de la création de cet observatoire au cours de l'exercice 2026. Je dois toutefois admettre que cette tâche se veut subir un ralentissement du fait des nombreuses urgences sociales quotidiennes auxquelles les équipes dédiées sont confrontées et que nous connaissons tous.

Cependant, il est d'ores et déjà prévu que le scope de cet outil, qui permettra un pilotage par la donnée, prenne en compte un maximum de situations sociales pour définir une politique cohérente et harmonisée, ayant toujours pour objectif de prévenir l'exclusion, si ce n'est de favoriser l'inclusion de nos populations les plus touchées par les cas de vulnérabilité.

Pour sa mise en œuvre, cette politique requerra la conception d'un programme transversal et pluriannuel permettant *in fine* de lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion. Il impliquera particulièrement une mise en cohérence des secteurs de l'éducation, de l'emploi et du logement notamment, de sorte à favoriser la mise en opérationnalité des axes définis par la politique, jusqu'aux plus bas échelons du circuit.

Néanmoins, le caractère d'urgence commandant de coconstruire cet outil de pilotage dans les meilleurs délais, et considérant le temps nécessaire pour obtenir les résultats d'un diagnostic que pourrait produire une observation, j'ai prévu d'organiser, en 2026, les assises de l'inclusion. Ce rendez-vous donné à l'ensemble des acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes vulnérables concourra fortement à l'élaboration de cette politique interministérielle, dont l'évaluation sera confiée à l'observatoire.

Par ailleurs, mon Gouvernement a intégré, dès sa formation, la nécessité de modérer les travaux en silos autant que faire se peut, au bénéfice de travaux en interministérialité. C'est donc dans cette droite ligne et afin de mener à bien les projets favorables à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion que la mise en place d'un comité de pilotage de cette politique verra le jour à l'issue desdites assises. J'entends lui donner le rôle d'une plateforme collaborative impliquant la sphère publique au travers des services du pays, de l'Etat et des communes, comme la sphère privée par le biais des associations, entreprises et confessions religieuses, où chacun devra apporter sa pierre à l'édification d'une société plus inclusive et solidaire.

En outre, en matière de soutien au tissu associatif, lequel se trouve fortement mobilisé dans la prise en charge des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, une consultation est en passe d'être lancée afin de proposer aux membres de ces associations un panel de formations en soutien à leur activité.

En effet, certaines carences liées à l'absence de formation ressortent des constats réalisés de la prise en charge de ces publics. Il a donc été retenu, au travers du schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale, de déployer des modules de formation à leur endroit. Non diplômantes, ces formations ont pour objet la sensibilisation aux méthodes de l'insertion professionnelle, la connaissance des ressources en cette matière, l'exploration des programmes de formation et des missions des services publics concernés, ou encore la sensibilisation aux opportunités de la digitalisation et la compréhension de son importance dans le processus.

Ces formations retiennent une approche centrée sur l'individu et concourront *in fine* à un meilleur accompagnement des publics vulnérables dont les associations assurent la prise en charge.

Enfin, il convient de préciser que la réorganisation de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité, dont les travaux permettront la concrétisation d'une première étape, d'ici la fin de l'année 2025, s'inscrit dans une logique de performance, tant dans la prise en charge des situations sociales les plus complexes que dans la prévention de leur survenance. C'est dans cette logique que les travaux autour de ce projet ont été nourris de réflexions conduites avec les agents du service, ses partenaires, mais aussi ses usagers. Cette méthodologie a permis de mettre en exergue le décalage entre l'évolution sociétale constatée à ce jour et le cadre réglementaire et les pratiques professionnelles désuets – ramenant la collectivité à l'application du principe de mutabilité qui gouverne le service public.

Tels sont les éléments que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
LE PRÉSIDENT

Moetai BROTHERSON